

Questions orales

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député a changé sa question au dernier moment. La première question portait sur la fermeture des tours de contrôle. Maintenant, le député parle de fermer des aéroports, mais il voulait probablement dire des tours de contrôle.

Je peux confirmer, et je le dis franchement, que nous envisageons la possibilité de réaliser des économies afin d'assurer d'autres services, plus importants que ceux dont le député vient de parler. Dans certains cas, il pourrait s'agir de la fermeture d'une tour de contrôle; dans d'autres cas, on peut envisager de supprimer l'équipe de nuit dans certains aéroports, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas utilisés la nuit. Il existe des façons de faire atterrir un avion qui ne nécessitent pas la présence d'aiguilleurs de l'air dans les tours de contrôle.

Nous nous efforçons d'être efficaces. Tout le monde parle continuellement de productivité. Quelqu'un a même posé une question tout à l'heure à ce sujet. Mais chaque fois qu'un ministre veut prendre des mesures pour accroître la productivité de son ministère, il se trouve toujours quelqu'un dans l'opposition pour le lui reprocher. Pour ma part, je fais mon possible pour être efficace. Or, pour assurer des services aériens adéquats au Canada, il faut réaliser des économies lorsque c'est possible, au nom de l'efficacité, mais, je le répète, sans jamais compromettre la sécurité.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LE VERSEMENT EN RETARD DES PRESTATIONS**

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le gouvernement attache tant d'importance à l'efficacité, car je désire poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ces derniers mois, en Colombie-Britannique, des centaines de travailleurs forestiers en chômage ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-chômage. A compter du moment où ils participent au Programme de création d'emplois provisoires, ils doivent attendre jusqu'à six ou huit semaines ou même davantage avant de toucher le moindre sou. Ils viennent s'ajouter aux milliers de chômeurs de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et d'ailleurs et sont obligés d'aller grossir les rangs des assistés sociaux en attendant semaine après semaine de toucher leurs premières prestations d'assurance-chômage. Les retards ne cessent de s'accumuler. Il s'agit souvent de leur seule source de revenu à part les allocations familiales.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a laissé ce retard inexcusable s'accumuler de mois en mois, au point où les chômeurs ont dû tenter contre son ministère une action en recours collectif?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, à ma grande satisfaction, le député reconnaît que nous avons mis en place un certain nombre de programmes d'emploi provisoires en vue d'aider les travailleurs forestiers pendant cette période difficile. Néanmoins, il se trompe lourdement lorsqu'il prétend qu'aucune mesure n'a été prise pour qu'ils touchent leur argent au plus vite. Nous avons largement grossi les effectifs des bureaux d'assurance-chômage pour répondre au grand nombre de demandes d'aide qui, comme il le sait, ont augmenté de 40 ou 50 p. 100 dans sa province. Nos employés font beaucoup d'heures supplémentaires et travaillent maintenant en moyenne six à sept jours sur sept pour rattraper le retard et envoyer les chèques. Je puis assurer au député que le personnel du ministère déploie le maximum d'effort pour payer les prestations d'assurance-chômage en retard et l'argent gagné dans le cadre des nouveaux programmes provisoires.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**LES RÉPERCUSSIONS D'UN DÉCRET DU CONSEIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Dans beaucoup de régions, le délai est de plus en plus long, et ce n'est pas la faute de l'employé. C'est plus qu'une simple question de temps. Un travailleur de la construction à Vancouver dernièrement . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je ne peux pas permettre au député d'argumenter de cette façon. J'aimerais qu'il pose sa question supplémentaire.

M. Kristiansen: Madame le Président, il y a beaucoup de cas particuliers. Un bon travailleur employé en vertu du Programme de création d'emplois provisoires de la région de Nelson a été mis à pied . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je viens de dire au député de poser sa question.

M. Kristiansen: Madame le Président, pourquoi des travailleurs de la Colombie-Britannique employés en vertu du Programme ont-ils perdu toute protection offerte par la loi provinciale des normes d'emplois à la suite du décret du conseil n° 81 de la Colombie-Britannique? Pourquoi ont-ils à souffrir de cela et n'ont-ils pas accès à ce premier secours? Est-ce la même chose en Ontario, en Alberta et ailleurs, et, si c'est bien le cas, comment le ministre peut-il justifier cela et qu'entend-il faire s'il ne veut pas le justifier?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si j'ai bien compris la question du député, je pense qu'il devrait plutôt la poser au gouvernement de la Colombie-Britannique.